

## **KMK 48300 MATT HARDENER**

Version 2.0                                      Date de révision: 19.02.2018

---

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : KMK 48300 MATT HARDENER

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux installations industrielles ou aux utilisateurs professionnels.

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Kimakem srl  
Via Don G. Fortuna 82  
36050 Monteviale-Vicenza  
Italia

Téléphone : +39 0444 1220020

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : info@kimakem.com

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+39 0444 1220020 (du Lundi au Vendredi, de 8:30 à 17:30)

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

##### **Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Liquides inflammables, Catégorie 3                                      H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Toxicité aiguë, Catégorie 4    H332: Nocif par inhalation.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1                                      H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central                                      H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3                                      H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## KMK 48300 MATT HARDENER

Version : 2.0  
Date de révision: 19.02.2018

---

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H332 Nocif par inhalation.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence :

#### **Prévention:**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P260 Ne pas respirer les vapeurs.  
P260 Ne pas respirer les aérosols.

#### **Intervention:**

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

#### **Élimination:**

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

homopolymère de diisocyanate de 1,6-hexaméthylène  
acétate de n-butyle  
solvant naphta aromatique léger (pétrole)  
diisocyanate d'hexaméthylène

#### **Étiquetage supplémentaire**

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

---

## KMK 48300 MATT HARDENER

Version 2.0 Date de révision: 19.02.2018

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Peintures

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
homopolymère de diisocyanate de 1,6-hexaméthylène	28182-81-2 500-060-2 01-2119485796-17	Acute Tox. 4; H332 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335	>= 50 - < 70
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 EUH066	>= 20 - < 30
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6 265-199-0 649-356-00-4	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 10
diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0 212-485-8 615-011-00-1 01-2119457571-37	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 1; H330 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335	>= 0,1 - < 0,5
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6 203-603-9 607-195-00-7 01-2119475791-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	>= 10 - < 20

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.

## **KMK 48300 MATT HARDENER**

Version 2.0 Date de révision: 19.02.2018

---

- En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Symptômes : L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants:  
Migraine  
Vertiges  
Fatigue  
Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants:  
Rougeur  
L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants:  
Douleur abdominale  
Vomissements  
Diarrhée

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Traitement : En cas d'ingestion, il faut procéder à un lavage gastrique sous surveillance médicale qualifiée.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool  
Poudre chimique sèche
- Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit
-

## **KMK 48300 MATT HARDENER**

Version : 2.0  
Date de révision: 19.02.2018

---

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### **5.3 Conseils aux pompiers**

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.  
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Enlever toute source d'ignition.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## **KMK 48300 MATT HARDENER**

Version 2.0 Date de révision: 19.02.2018

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination postérieure des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.  
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation d'aérosols. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.  
Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer

## KMK 48300 MATT HARDENER

Version  
2.0

Date de révision:  
19.02.2018

l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Durée de stockage : 12 mois

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l'usage de ce produit.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	150 ppm 710 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		VLCT (VLE)	200 ppm 940 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	TWA	50 ppm 275 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC

## KMK 48300 MATT HARDENER

Version  
2.0

Date de révision:  
19.02.2018

Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	100 ppm 550 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	50 ppm 275 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 550 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	VME	0,01 ppm 0,075 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Risque d'allergie respiratoire, Valeurs limites indicatives			
		VLCT (VLE)	0,02 ppm 0,15 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Certaines ou toutes ces VLE s'entendent pour des concentrations mesurées sur une durée de 5 min., Risque d'allergie respiratoire, Valeurs limites indicatives			

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
acétate de n-butyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	480 mg/m <sup>3</sup>
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	275 mg/m <sup>3</sup>
naphta à point d'ébullition bas - non spécifié	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	608 mg/m <sup>3</sup>
diisocyanate d'hexaméthylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,035 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains  
Matériel : Gants résistants aux solvants



## **KMK 48300 MATT HARDENER**

Version : 2.0  
Date de révision: 19.02.2018

---

- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
- En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Aspect : liquide
- Couleur : incolore
- Odeur : caractéristique
- pH : Non applicable
- Point/intervalle de fusion : non déterminé
- Point/intervalle d'ébullition : non déterminé
- Point d'éclair : 30 °C  
Méthode: ISO 1523, coupelle fermée  
Setaflash
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : non déterminé
- Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : non déterminé
- Pression de vapeur : non déterminé
- Densité : 1,03 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)  
Méthode: ISO 2811-1
- Solubilité(s)
-

## **KMK 48300 MATT HARDENER**

Version 2.0 Date de révision: 19.02.2018

Hydrosolubilité : non miscible

Viscosité  
Viscosité, dynamique : 28 mPa.s (20 °C)  
Méthode: ISO 2555

### **9.2 Autres informations**

Donnée non disponible

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### **10.2 Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### **10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

### **10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Donnée non disponible

### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Donnée non disponible

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Toxicité aiguë**

##### **Produit:**

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 10 - 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Estimation de la toxicité aiguë: 19,4 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

## **KMK 48300 MATT HARDENER**

Version  
2.0

Date de révision:  
19.02.2018

---

### **Composants:**

#### **homopolymère de diisocyanate de 1,6-hexaméthylène:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 0,543 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 403
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

#### **acétate de n-butyle:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 10.768 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 23,4 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 17.600 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

#### **solvant naphta aromatique léger (pétrole):**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 3.592 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 3.160 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

#### **diisocyanate d'hexaméthylène:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 738 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,31 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 593 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

#### **acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 8.532 mg/kg
-

## **KMK 48300 MATT HARDENER**

Version  
2.0

Date de révision:  
19.02.2018

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 35,7 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: gaz  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

**Produit:**

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

**Produit:**

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Produit:**

Evaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

**Produit:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Cancérogénicité**

**Produit:**

Cancérogénicité - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité pour la reproduction**

**Produit:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

**Produit:**

Voies d'exposition: Inhalation  
Organes cibles: Système nerveux central

## **KMK 48300 MATT HARDENER**

Version  
2.0

Date de révision:  
19.02.2018

Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec effets narcotiques.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

**Produit:**

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### **Toxicité par aspiration**

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Information supplémentaire**

**Produit:**

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

**Composants:**

**homopolymère de diisocyanate de 1,6-hexaméthylène:**

Toxicité pour les algues : CE50 (Algae): 370 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

**acétate de n-butyle:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 18 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 32 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Algae): 675 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

**solvant naphta aromatique léger (pétrole):**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 9,2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

## **KMK 48300 MATT HARDENER**

Version 2.0 Date de révision: 19.02.2018

---

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 3,2 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50 (Algae): 2,9 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

### **acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 408 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50 (Algae): 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

#### **Produit:**

- Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### **12.6 Autres effets néfastes**

#### **Produit:**

- Cheminement et devenir dans l'environnement : Donnée non disponible
- Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
-

## **KMK 48300 MATT HARDENER**

Version  
2.0

Date de révision:  
19.02.2018

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
- Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
- Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.
- Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### **14.1 Numéro ONU**

- IMDG : UN 1263  
IATA (Cargo) : UN 1263

#### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- ADR : MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES  
IMDG : PAINT RELATED MATERIAL  
IATA (Cargo) : Paint related material

#### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- ADR : 3  
IMDG : 3  
IATA (Cargo) : 3

#### **14.4 Groupe d'emballage**

ADR

## KMK 48300 MATT HARDENER

Version 2.0 Date de révision: 19.02.2018

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 30  
Étiquettes : 3  
Code de restriction en tunnels : (D/E)

### IMDG

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3  
EmS Code : F-E, S-E

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366  
Instruction d' emballage (LQ) : Y344  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Flammable Liquids

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

#### IMDG

Polluant marin : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
P5c	LIQUIDES INFLAMMABLES	5.000 t	50.000 t
34	Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphthes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de	2.500 t	25.000 t



## **KMK 48300 MATT HARDENER**

Version  
2.0

Date de révision:  
19.02.2018

chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

Maladies Professionnelles : 84, 62  
(R-461-3, France)

### **Autres réglementations:**

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

The supplier has not carried out evaluation of chemical safety.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **Texte complet pour phrase H**

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H330 : Mortel par inhalation.  
H332 : Nocif par inhalation.  
H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **Texte complet pour autres abréviations**

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique  
Asp. Tox. : Danger par aspiration  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Flam. Liq. : Liquides inflammables

## KMK 48300 MATT HARDENER

Version 2.0 Date de révision: 19.02.2018

---

Resp. Sens.	:	Sensibilisation respiratoire
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	:	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
2000/39/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour : <http://echa.europa.eu>, <http://eur-lex.europa.eu>

## **KMK 48300 MATT HARDENER**

Version  
2.0

Date de révision:  
19.02.2018

---

l'établissement de la fiche de données de sécurité

**Classification du mélange:**

Flam. Liq. 3	H226
Acute Tox. 4	H332
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H336
Aquatic Chronic 3	H412

**Procédure de classification:**

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits  
Méthode de calcul  
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits  
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits  
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR